SOCIETE GENERALE
Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG AMUNDI MONETAIRE ISR

Classe E - Code ISIN : (C) FR0010423228

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard
En souscrivant à SG AMUNDI MONETAIRE ISR - E, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marché monétaire de la zone euro dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant, dans certaines situations de marché, comme un très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre fonds peut baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre fonds, ce qui peut compromettre l'objectif de préservation du capital de votre fonds.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle (émetteurs notés G à l'achat selon Amundi):
o exclusions légales sur l'armement controversé;
o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
o exclusions sectorielles selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) en vigueur;
- approche best-in-class (exclusion des émetteurs notés F à l'achat) qui vise à favoriser les émetteurs l;eaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion
L'approche « Best-in-class » consiste à sélectionner dans chaque secteur d'activité les émetteurs adoptant les meilleures pratiques ESG.
A cette fin, sont analysés sur chacune des dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance), un certain nombre de critères parmi lesquels : la capacité à contrôler l'impact environnemental direct et indirect (par exemple en limitant leur consommation d'énergie), la mise en place de stratégies pour le développement du capital humain ou la manière dont une entreprise intègre l'ensemble de ses parties prenantes dans son modèle de développement.
Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique la politique d'exclusion sectorielle en vigueur d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion) ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour sélectionner les titres de l'univers d'investissement éligible du fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit selon les critères financiers traditionnels (liquidité, échéance, rentabilité et qualité) combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). L'équipe de gestion met en place des stratégies de portage (consistant à optimiser le positionnement sur la courbe de taux) en sélectionnant, à partir de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), des instruments du marché monétaire de haute qualité, en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle.

L'univers d'investissement éligible du fonds est principalement composé d'actifs monétaires de " haute qualité " émis par des entités privées ou publiques appartenant à l'univers Investment Grade et répondant aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). La " haute qualité " est définie d'une part selon un processus interne d'évaluation de la qualité de crédit et de suivi des risques qui prend en compte un ensemble de facteurs, notamment la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actifs de l'instrument, le profil de liquidité et d'autre part la notation ESG de l'émetteur. Le processus d'évaluation interne conduit à une supervision préalable de l'univers d'investissement : tous les investissements doivent être approuvés par l'équipe d'analyse du risque de crédit, qui accorde des limites en montant et en maturité pour les émetteurs autorisés.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.
Le Fonds peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.
Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 mois.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché monétaire euro sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,20 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

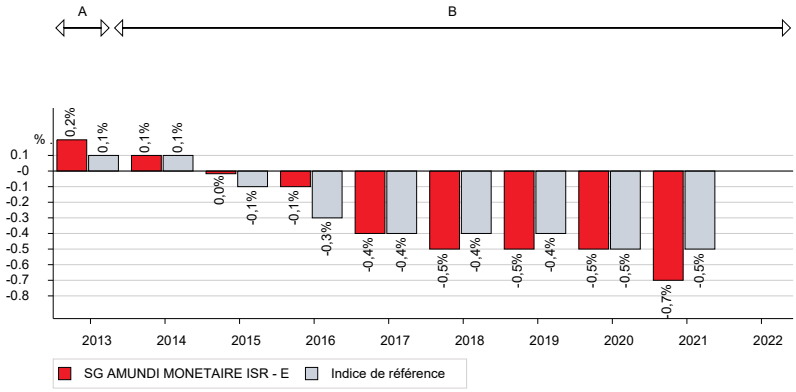

A : Le 14/12/2012, le fonds a adopté une gestion ISR.

B : Le 18/10/2013, le fonds est passé d'une classification "Monétaire" à une classification "Monétaire court terme".

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 11 octobre 1990 et sa classe E le 11 octobre 1990.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet http://www.societegeneralegestion.fr, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Responsabilité :
La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.